

réponses plus sérieuses encore de la part des Esprits évoqués, qui en éprouvent, croyez-le bien, du mécontentement ; de là, rien de complet, car le médium qui écrit éprouve à son tour de graves distractions, nuisibles à son ministère. Il y a une chose à faire, c'est de lire à la prochaine séance ces observations, qui seront comprises par tous les sociétaires ; dites-leur que ce n'est point ici un cabinet de conversation.

« SAINT LOUIS. »

Concordance Spirite et chrétienne.

La lettre suivante a été adressée à la *Société des études spirites*, par M. le docteur de Grand-Boulogne, ancien vice-consul de France.

Monsieur le président,

Désirant vivement faire partie de la Société parisienne des études spirites, mais forcé de quitter prochainement la France, je viens solliciter l'honneur d'être agréé comme membre correspondant. J'ai l'avantage d'être connu personnellement de vous, et n'ai pas besoin de vous dire avec quel intérêt et quelle sympathie je suis les travaux de la Société. J'ai lu vos ouvrages, ainsi que celui de M. le baron de Guldenstubbé, et connais, par conséquent, les points fondamentaux du Spiritisme, dont j'adopte sincèrement les principes tels qu'ils vous sont enseignés. Comme je proteste ici de ma ferme volonté de vivre et de mourir en chrétien, cette déclaration m'entraîne à vous faire ma profession de foi, et vous verrez peut-être avec quelque intérêt comment ma foi religieuse accueille tout naturellement les principes du Spiritisme ; or voici, selon moi, comment s'allient les deux choses :

1. Dieu : créateur de toutes choses.
2. But et fin de tous les êtres créés : concourir à l'harmonie universelle.
3. Dans l'univers créé, trois règnes principaux : le règne matériel, ou inerte ; le règne organique, ou vital ; le règne intellectuel et moral.
4. Tout être créé est soumis à des lois.
5. Les êtres compris dans les deux premiers règnes obéissent invinciblement, par eux l'harmonie n'est jamais troublée.
6. Le troisième règne, comme les deux premiers, est soumis à des lois, mais il jouit du privilège inouï de pouvoir s'y soustraire ; il possède la redoutable faculté de désobéir à Dieu : ce qui constitue le libre arbitre.

L'homme appartient à la fois aux trois règnes : c'est un Esprit incarné.

7. Les lois qui régissent le monde moral sont formulées dans le décalogue, mais elles se résument dans cet admirable précepte de Jésus : Vous aimerez Dieu par-dessus toute chose, et votre prochain comme vous-même.

8. Toute dérogation à la loi constitue un trouble dans l'harmonie universelle ; or Dieu ne permet pas que ce trouble se maintienne, et l'ordre doit être invinciblement rétabli.

9. Il existe une loi destinée à la réparation du désordre dans le monde moral, et cette loi est tout entière dans ce mot : *expiation*.

10. L'expiation s'effectue : 1° par le repentir et les actes de vertu ; 2° par le repentir et les épreuves ; 3° par la prière et les épreuves du juste s'unissant au repentir du coupable.

11. La prière et les épreuves du juste, bien que concourant de la manière la plus efficace à l'harmonie universelle, sont insuffisantes pour l'expiation absolue de la faute ; Dieu exige le repentir du pécheur ; mais avec ce repentir la prière du juste et sa pénitence en faveur du coupable suffisent à l'éternelle justice, et le crime est pardonné.

12. La vie et la mort de Jésus mettent en évidence cette adorable vérité.

13. Sans libre arbitre pas de péché, mais aussi pas de vertu.

14. Qu'est-ce que la vertu ? Le courage dans le bien.

15. Ce qu'il y a de plus beau dans le monde, ce n'est pas, comme l'a dit un philosophe, le spectacle d'une grande âme luttant avec l'adversité ; c'est l'effort perpétuel d'une âme progressant dans le bien et s'élevant de vertu en vertu jusqu'à son Créateur.

16. Quelle est la plus belle de toutes les vertus ? La charité.

17. Qu'est-ce que la charité ? C'est l'attribut spécial de l'âme qui, dans ses ardentes aspirations vers le bien, s'oublie elle-même et se consume en efforts pour le bonheur du prochain.

18. Le savoir est bien au-dessous de la charité ; il nous élève dans la hiérarchie spirite, mais il ne contribue point au rétablissement de l'ordre troublé par le méchant. Le savoir n'expie rien, ne rachète rien, n'influe en rien sur la justice de Dieu : la charité, au contraire, expie et apaise. Le savoir est une qualité, la charité est une vertu.

19. En incarnant des Esprits, quel a été le dessein de Dieu ? Créer, pour une partie du monde spirituel, une situation sans laquelle n'existerait aucune des grandes vertus qui nous remplissent de respect et d'admiration. En effet, sans la souffrance, pas de charité ; sans le péril, pas de courage ; sans le malheur, pas de dévouement ; sans la persécution, pas de stoïcisme ; sans la colère, pas de patience, etc. Or, sans la corporéité, avec la disparition de ces maux, disparition de ces vertus.

Pour l'homme un peu dégagé des liens de la matière, il y a dans cet ensemble de bien et de mal une harmonie, une grandeur d'un ordre plus élevé que l'harmonie et la grandeur du monde exclusivement matériel.

Ceci répond en quelques mots aux objections fondées sur l'incompatibilité du mal avec la bonté et la justice de Dieu.

Il faudrait écrire des volumes pour développer convenablement ces diverses propositions, mais le but de cette communication n'est point d'offrir à la Société une thèse philosophique et religieuse ; j'ai voulu seulement formuler quelques vérités chrétiennes en harmonie avec la doctrine spirite. Ces vérités sont, à mon point de vue, la base fondamentale de la religion, et, loin de s'affaiblir, elles se fortifient par les révélations spirites ; aussi n'hésité-je pas à formuler un regret, c'est que les ministres du culte, aveuglés par la démonophobie, refusent de s'éclairer et condamnent sans examen. Si les chrétiens ouvraient l'oreille aux révélations des Esprits, tout ce qui, dans l'enseignement religieux, trouble nos cœurs ou révolte notre raison s'évanouirait tout à coup ; sans être modifiée dans son essence, la religion élargirait le cercle de ses dogmes, et les lueurs de la vérité nouvelle consoleraient et illumineraient les âmes ; et s'il est vrai, comme le dit le P. Ventura, que les doctrines philosophiques ou religieuses finissent invinciblement par se traduire dans les actes ordinaires de la vie, il est bien évident qu'une nation initiée au Spiritisme deviendrait la plus admirable et la plus heureuse des nations.

On dira qu'une société véritablement chrétienne serait parfaitement heureuse ; je l'accorde ; mais l'enseignement religieux procède autant par la terreur que par l'amour, et les hommes dominés par leurs passions, voulant à tout prix s'affranchir des dogmes qui les menacent, seront toujours si nombreux, que le groupe des solides chrétiens constituera toujours une faible minorité. Les chrétiens sont nombreux, mais les vrais chrétiens sont rares.

Il n'en est pas ainsi de l'enseignement spirite. Bien que sa morale se confonde avec celle du christianisme ; bien qu'il prononce, comme celui-ci, des paroles comminatoires, il a de si riches trésors de consolation ; il est à la fois si logique et si pratique ; il jette une si vive lumière sur notre destinée ; il écarte si bien les obscurités qui troublent la raison et les perplexités qui tourmentent les cœurs, qu'en vérité il paraît impossible qu'un Spirite sincère néglige un seul jour de travailler à son amélioration, et par là ne concoure à rétablir l'harmonie troublée par le débordement des passions égoïstes et cupides.

On peut donc affirmer qu'en propageant les vérités que nous avons le bonheur de connaître nous travaillons pour l'humanité, et notre œuvre sera bénie de Dieu. Pour qu'un peuple soit heureux, il faut que

le nombre de ceux qui veulent le bien, qui pratiquent la loi de charité, l'emporte sur ceux qui veulent le mal et ne pratiquent que l'égoïsme ; je crois en mon âme et conscience que le Spiritisme, appuyé sur le christianisme, est appelé à opérer cette révolution.

Pénétré de ces sentiments, et voulant dans la mesure de mes forces contribuer au bonheur de mes semblables, en même temps que j'essaye de devenir meilleur, je demande, monsieur le président, à faire partie de votre, Société.

Agréez, etc.

DE GRAND-BOULOGNE, docteur-médecin,
Ancien vice-consul de France.

Remarque. Cette lettre n'a pas besoin de commentaires, et chacun appréciera la haute portée des principes qui y sont formulés d'une manière à la fois si profonde, si simple et si claire. Ce sont ceux du véritable Spiritisme, ceux qu'osent cependant tourner en ridicule des hommes qui prétendent au privilège de la raison et du bon sens, parce qu'ils ne savent s'ils ont une âme, et qu'ils ne font pas de différence entre leur avenir et celui d'une machine. Nous n'y ajouterons qu'une seule observation, c'est que le Spiritisme *bien compris* est la sauvegarde des idées vraiment religieuses qui s'éteignent ; que, contribuant à l'amélioration des individus, il amènera, par la force des choses, l'amélioration des masses, et que le temps n'est pas éloigné où les hommes comprendront qu'ils trouveront dans cette doctrine l'élément le plus fécond de l'ordre, du bien-être et de la prospérité des peuples, et cela par une raison bien simple, c'est qu'elle tue le matérialisme, qui développe et entretient l'égoïsme, source perpétuelle des luttes sociales, et lui donne une raison d'être ; une société dont tous les membres seraient guidés par l'amour du prochain, qui inscrirait la charité en tête de tous ses codes, serait heureuse et verrait bientôt s'éteindre les haines et les discordes ; le Spiritisme peut accomplir ce prodige, et il l'accomplira en dépit de ceux qui le raillent encore ; car les railleurs passeront, mais le Spiritisme restera.

Le chiffonnier de la rue des Noyers.

(Société, 29 juin 1860.)

Sous ce titre : *Scènes de sorcellerie au dix-neuvième siècle*, le *Droit* rapporte le fait suivant :

« Un fait des plus étranges se passe en ce moment rue des Noyers.